Bilan 2017 de la DAC

La DAC Martinique, en 2017, a poursuivi son action dans le sens de la transversalité et de la collégialité au service du territoire et de sa population. Elle met le territoire, son maillage et sa structuration, au cœur de ses préoccupations.

Au regard des moyens dévolus, les actions structurantes à l'échelle de la Martinique sont ainsi privilégiées.

- Tropiques Atrium Scène nationale : Compte tenu de son implication sur l'ensemble du territoire et des nouveaux dispositifs mis en œuvre, permettant l'émergence d'une nouvelle génération d'artistes, dans un premier temps, et l'accompagnement de leur développement tant aux plans artistique qu'administratif, dans un deuxième temps, constatant les efforts déployés, d'une part, pour diffuser le plus largement possible les spectacles, d'autre part, pour accentuer ce qui relève de la formation initiale dans le domaine du théâtre, et continue dans celui de la danse, l'ensemble étant conduit par des artistes et pédagogues de très haut niveau, la DAC a, en 2017, confirmé sa participation à hauteur de 1 Million €. Pour sa part, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) participe à hauteur de 3 Millions €.

  En matière d'investissement, la DAC a financé à hauteur de 270 000 €, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région Département 2015-2020, les travaux et le changement du gril technique de la salle Frantz Fanon.

- Soutien à 16 projets martiniquais dans le cadre des aides à la création au spectacle vivant - cirque, théâtre, musique et danse - après avis du comité d'experts interrégional Martinique/Guadeloupe, réuni à Fort de France, les 16 et 17 février.

- Deux renouvellements de convention pluriannuelle pour les années 2017/2019 ont été signés avec deux espaces indépendants dédiés au spectacle vivant, la Maison Rouge, au quartier des Terres-Sainville à Fort de France, pour la danse, et l'espace A'zwel, dans le quartier des Hauts de Terreville à Schœlcher, pour le théâtre jeune public.

- En matière d'enseignement spécialisé, trois écoles de musique et de danse sont accompagnées dans l'objectif d'aboutir à une structuration qui servira de colonne vertébrale à un projet d'établissement territorial réparti sur plusieurs antennes. Il s'agit des écoles du Robert et de Schœlcher, toutes deux ayant déjà constitué un projet et une équipe pédagogiques, ainsi que le projet d'école des arts du François dont le cahier des charges et le projet pédagogique ont été précisés et adoptés par le conseil municipal.

- Dans le domaine des arts plastiques, six aides individuelles ont été attribuées, 4 aides individuelles à la création (AIC) et 2 allocations à l'installation d'ateliers (AIA), après avis d'une commission spécialisée réunie le 11 mai.

- Trois projets pour la Martinique ont été retenus parmi les lauréats de l'appel à projets national du Ministère de la Culture « *Street Art 2017* », présentés par Ricardo Ozier Lafontaine à Fort de France, le collectif RVB au Prêcheur et David Gumbs aux Trois Îlets.

- Soutien à la mobilité et à l'accès à des formations diplômantes pour des jeunes artistes martiniquais ainsi que des actions de formation continue dans le spectacle vivant. Participation au financement du Campus Caribéen des Arts, école supérieure d'arts qui donne accès aux diplômes nationaux DNA et DNSEP.

- Concernant les monuments historiques, contribution à la restauration d'édifices protégés, « classés » - cathédrale Saint-Louis à Fort de France ; Château Dubuc à La Trinité - ou « inscrits » - église du Mouillage à Saint-Pierre ; presbytère et habitation l'Enclos à Case-Pilote ; maison Taïlamé au Carbet ; Hôtel de Ville du Saint-Esprit - des études préalables à

des travaux - église Sainte-Thérèse à Fort de France ; église du Gros-Morne ; fort de l'Îlet à Ramiers - et des opérations sur des objets protégés. Poursuite des travaux sur le Fort Saint-Louis dans le cadre du Protocole Culture/Défense.

- La Martinique compte 108 monuments historiques protégés, dont 22 « classés » et 86 « inscrits », dans 29 communes dont principalement Fort de France et Saint-Pierre.

- Pour leur 15ème édition, sur le thème du « Partage », les *Rendez-vous aux Jardins* ont rencontré un très large succès avec près de 2 700 visiteurs dans 24 jardins ouverts en Martinique les 2, 3 et 4 juin.

- Pour leur 34ème édition, sur le thème de la « Jeunesse », les *Journées Européennes du Patrimoine* ont accueilli près de 17 000 visiteurs dans 35 monuments et édifices ouverts les 16 et 17 septembre, où se sont déroulées plus de 75 animations.

- Renouvellement du label Ville d'Art et d'Histoire pour la Ville de Saint-Pierre, qui a reçu un avis favorable de la Commission nationale, le 16 novembre.

- En matière d'archéologie, un arrêté a été pris instituant des Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) sur la commune des Anses d'Arlet, le 12 juillet. Plusieurs opérations de recherche programmée ou préventive ont été autorisées sur les communes de : Les Anses d'Arlet, Le Carbet, Le Diamant, Fort-de-France, Rivière-Salée, Le Robert, Saint-Pierre, La Trinité.

- Dans le cadre de l'archéologie préventive, 437 dossiers ont été instruits ; 24 prescriptions de diagnostic ont été émises et 13 diagnostics engagés sur le terrain. 13 rapports de diagnostic ont été reçus. 6 prescriptions de fouille ont été émises et 6 fouilles ont été réalisées.

- La Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA) pour l'outre-mer, nouvelle instance scientifique consultative qui remplace la Commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA), dont le secrétariat est assuré par la DAC de Martinique, a été nommée par arrêté du Préfet, le 17 février. Elle a tenu une réunion en mars à Paris, où elle a examiné 50 dossiers, une seconde en visioconférence le 20 juin, qui a examiné 16 dossiers, et une en octobre à Saint-Denis de La Réunion, au cours de laquelle 24 dossiers ont été examinés.

- Pour leur 8ème édition, les *Journées nationales de l'Archéologie* ont donné lieu à des visites, des ateliers et des conférences à Fort de France, au Marigot, Rivière-Salée, Saint-Pierre et Schœlcher, les 16, 17 et 18 juin.

- Soutien aux structures de lecture publique dans une logique de territoire, accompagnement de la politique d'animation culturelle des médiathèques, des projets autour de l'accès au livre et à la lecture émanant du réseau associatif, des actions concernant la lutte contre l'illettrisme en direction de publics variés. En termes d'accompagnement à la construction ou à la rénovation des bibliothèques / médiathèques, la DAC s'appuie sur le dispositif de la Dotation générale de décentralisation (DGD), dont elle est service instructeur.

- Accompagnement du passage au numérique du circuit itinérant Ciné Woulé & Company, qui a fait l'objet d'un soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) pour la modernisation de son équipement.

- En matière d'éducation artistique et culturelle, la DAC a poursuivi son implication dans le développement de parcours thématiques et territoriaux en direction des différents publics, alliant temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, et impliquant des équipes artistiques et culturelles professionnelles locales ou en résidence. Une attention est portée aux zones désertées et aux territoires prioritaires, politique de la ville et milieu rural. L'EAC est inscrite dans chacune des conventions territoriales de développement culturel (5 signées à ce jour).

- La Martinique ne disposant pas de conservatoire, la DAC a intensifié son soutien aux classes à horaires aménagés musique (CHAM) et aux options artistiques dans le secondaire en matière de cinéma, théâtre, musique et danse (ouverture année scolaire 2017/2018).

- En février 2017, et pour la première fois, la DAC de Martinique était présente au salon du lycéen *Forméo*, organisé par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM).

- Poursuite du renouvellement du cadre contractuel avec les collectivités territoriales volontaires avec la signature de conventions territoriales de développement culturel et de la réactivation de la déclinaison territoriale des protocoles interministériels en faveur des publics et leur mise en œuvre sur le terrain :
  - Contribution aux appels à projets d'éducation artistique et culturelle et d'action culturelle dans le cadre des protocoles Culture/Éducation Nationale ; Culture/Agriculture ; Culture/Justice (convention quadripartite DAC, SPIP, PJJ, Centre pénitentiaire de Ducos) et Culture/Santé.
  - Après Le Prêcheur, Le François et Schœlcher en 2015, Les Anses d'Arlet en 2016, signature d'une nouvelle Convention Territoriale de Développement Culturel avec Saint-Joseph, le 7 juillet.

- Réalisation d'une nouvelle édition de « *l'Atlas culturel des communes* » en version électronique exposant de manière détaillée les contributions de la DAC de 2012 à 2016 sur les 34 communes de Martinique.

- Collaborations avec les Alliances Françaises de la Caraïbe et plus précisément avec celle très active de Sainte Lucie, qui a fondé des partenariats avec d'autres îles des Petites Antilles : Saint Vincent, Trinidad, la Dominique, permettant ainsi d'étendre le réseau de diffusion des artistes martiniquais au sein du bassin caribéen.
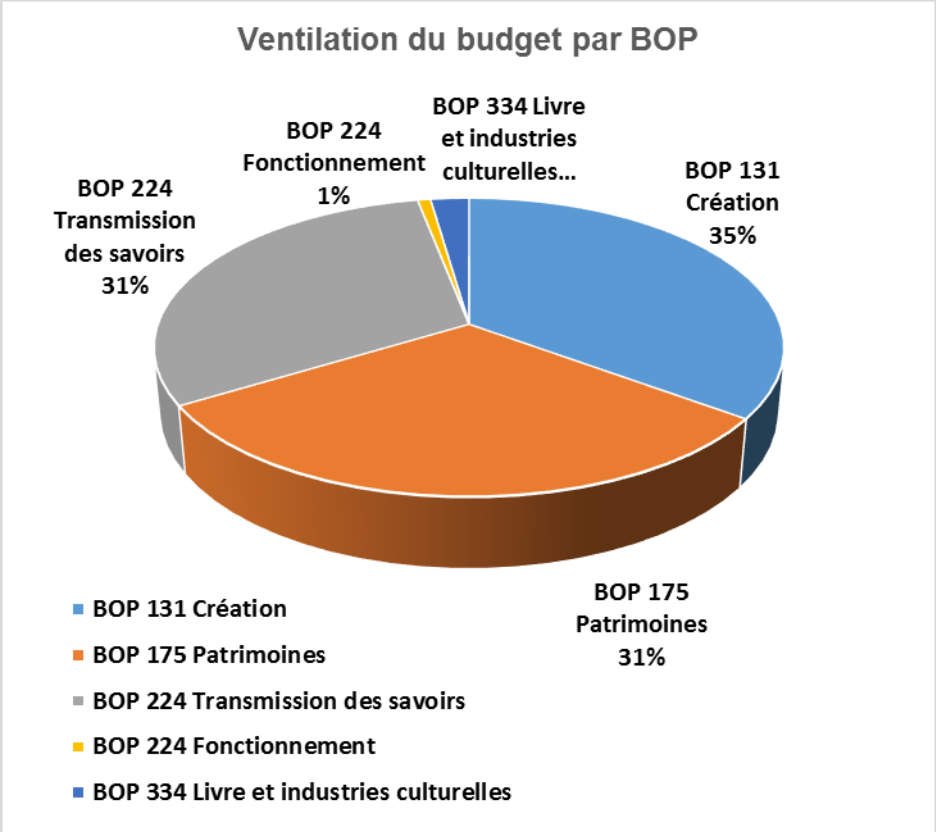
Le budget de la DAC pour 2017 était de **4 835 886 €** ventilé sur 4 BOP.